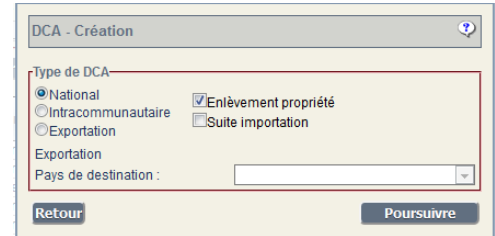


### Dans quel cas établir un DCA « Enlèvement à la propriété » ?

Le DCA « Enlèvement à la propriété » peut être utilisé par un professionnel ayant un statut récoltant **ET** un statut négociant qui souhaite transférer sa marchandise d'une structure à l'autre.



The screenshot shows a web form titled "DCA - Création". Under the heading "Type de DCA", there are three radio buttons: "National" (selected), "Intracommunautaire", and "Exportation". To the right, there are two checkboxes: "Enlèvement propriété" (checked) and "Suite importation" (unchecked). Below this, there is a section for "Exportation" with a label "Pays de destination:" followed by a dropdown menu. At the bottom of the form, there are two buttons: "Retour" and "Poursuivre".

### Le DCA « Enlèvement à la propriété » doit être soumis deux fois à Gamm@

1<sup>er</sup> « Soumettre Gamm@ » : le document obtient un numéro CRA et son statut est « émis incomplet ». Le document est visible dans les « actifs » et dans les « émis non apurés ».

2<sup>nd</sup> « Soumettre Gamm@ » : le statut du document passe en « émis » et est visible uniquement dans les « émis non apurés ».